

SYNTHÈSE DES INDICATEURS D'AE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID: 091-219102860-20230925-DEL_2023_095-DE

COMMUNE DE GRIGNY

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs relatifs aux absences pour l'année 2022. Elle a été réalisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

de la Région d'Ile-de-France par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité.

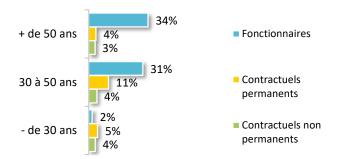
Données de cadrage - les effectifs au 31/12/2022

- 841 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022
 - > 556 fonctionnaires
 - > 169 contractuels permanents
 - > 116 contractuels non permanents

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

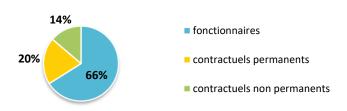
Âge moyen	
Fonctionnaires	49,21 ans
Contractuels permanents	38,95 ans
Ensemble	46,82 ans
Contractuels non permanents	36,55 ans

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



Répartition des agents permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	23%	20%	22%
Technique	42%	25%	38%
Culturelle	0%	3%	1%
Sportive	1%	1%	1%
Médico-sociale	14%	14%	14%
Police	1%		0%
Incendie			
Animation	20%	38%	24%
Total	100%	100%	100%



→ 1620,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022

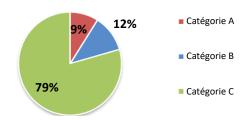
- > 1091,4 fonctionnaires
- > 289,8 contractuels permanents
- > 239,1 contractuels non permanents

Répartition des agents par genre et par statut

Fonctionnaires	30%	70%
Contractuels permanent	28%	72%
Contractuels non permanent	31%	69%

■ Hommes
■ Femmes

Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	31%
Adjoints territoriaux d'animation	22%
Adjoints administratifs	13%
ASEM	6%
Attachés	5%

Synthèse sur l'absentéisme réalisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité

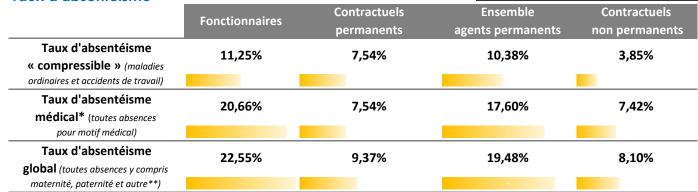
Données globales sur l'absentéisme

Envoyé en préfecture le 03/10/2023 Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

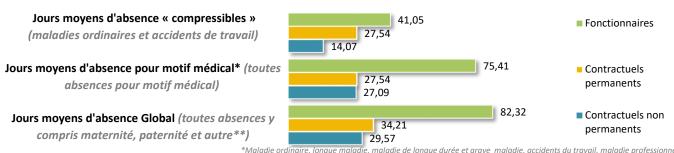
ID: 091-219102860-20230925-DEI

Taux d'absentéisme



Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Nombre moyen de jours d'absence par agent employé au 31 décembre 2022



e, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle **Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Zoom sur la maladie ordinaire

→ 46,6 % des agents absents pour maladie ordinaire

■ Agents ayant été absents ■ Agents n'ayant pas été absents

Fonctionnaires	į	53%	47%
Contractuels permanents	44	4%	56%
Contractuels non permanents	20%		80%

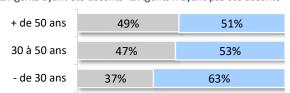
→ 32 % d'hommes absents et 53 % de femmes absentes

☑ Agents avant été absents ☑ Agents n'avant pas été absents

	1	,		
Femmes	53%		4	17%
Hommes	32%		68%	
11011111163	32%		0070	

→ 49 % des agents de + de 50 ans absents au moins une fois pour maladie ordinaire

■ Agents ayant été absents ■ Agents n'ayant pas été absents



Nota: Les graphiques ci-dessus concernent les agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme* : 7,28 % ⇒ Taux d'exposition**: 46,61 % ⇒ Taux de fréquence***: 186,92 %

⇒ Gravité****: en moyenne, 14 jours par arrêt

⇒ 392 agents absents pour maladie ordinaire 295 fonctionnaires, 74 contractuels permanents et 23 contractuels non permanents

⇒ 22 348 jours d'absence pour maladie ordinaire

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme*	8,38%	6,13%	3,67%
Taux d'exposition**	53,06%	43,79%	19,83%
Taux de fréquence***	211,51%	175,15%	86,21%
Gravité****	14,5	12,8	15,5

- ⇒ Le taux d'absentéisme* le plus élevé concerne les agents de 50 ans à 59 ans, soit 8,02 %
- ⇒ Le taux d'exposition** le plus élevé concerne les agents de 50 ans à 59 ans, soit 49,1 agents absents pour 100 agents

^{*} Nombre de jours d'absence x 100 / (Nombre d'agents 31/12/2022 x 365)

^{**} Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

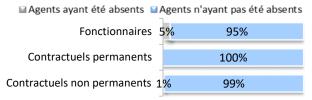
^{***} Nombre d'arrêts x 100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

^{****} Nombre de jours d'absence / Nombre d'arrêts

__Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la

et maladie de longue durée

→ 3,69 % des agents absents



→ 1 % d'hommes absents et 5 % de femmes absentes

☑ Agents ayant été absents ☑ Agents n'ayant pas été absents

Femmes	5%	95%
Hommes	1%	99%

→ 6 % des agents de + de 50 ans absents au moins une fois

☐ Agents ayant été absents ☐ Agents n'ayant pas été absents
☐

+ de 50 ans	6%	94%
30 à 50 ans	2%	98%
- de 30 ans		100%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Chiffres clés (en_ID: 091-219102860-20230925-DEL_2023_095-DE

⇒ Taux d'absentéisme* : 5,77 %
 ⇒ Taux d'exposition** : 3,69 %
 ⇒ Taux de fréquence*** : 6,42 %

⇒ Gravité**** : en moyenne, 328 jours par arrêt

⇒ 31 agents absents

30 fonctionnaires, aucun contractuel permanent et 1 contractuel non permanent

⇒ 17 700 jours d'absence

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme*	8,36%	0,00%	1,72%
Taux d'exposition**	5,40%	0,00%	0,86%
Taux de fréquence***	9,71%	0,00%	0,00%
Gravité****	314,3	-	-

- ⇒ Le taux d'absentéisme* le plus élevé concerne les agents de plus de 60 ans, soit 16,08 %
- ⇒ Le taux d'exposition** le plus élevé concerne les agents de plus de 60 ans, soit 9,2 agents absents pour 100 agents

— Zoom sur les accidents de service et de trajet

→ 6,54 % des agents absents suite à des accidents de service ou de trajet

■ Agents ayant été absents ■ Agents n'ayant pas été absents

Fonctionnaires	8%	92%
Contractuels permanents	6%	94%
Contractuels non permanents	2%	98%

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒ Taux d'absentéisme* : 2,2 %
 ⇒ Taux d'exposition** : 6,54 %
 ⇒ Taux de fréquence*** : 10,94 %

⇒ Gravité**** : en moyenne, 74 jours par arrêt

⇒ 55 agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
 43 fonctionnaires, 10 contractuels permanents et

2 contractuels non permanents

⇒ 6 762 jours d'absence suite à des accidents

→ 5 % d'hommes absents et 7 % de femmes absentes

☑ Agents ayant été absents ☑ Agents n'ayant pas été absents

,		,	
Femmes	7%	93%	
Hommes	5%	95%	

Fonctionnaires permanents Taux 2,86% 1,42% 0,19% d'absentéisme* 7,73% 5,92% 1,72% Taux d'exposition** 13,31% 9,47% 1,72% Taux de fréquence*** 54,6 78,5 40,0 Gravité****

Contractuels

Contractuels non

→ 8 % des agents de + de 50 ans absents au moins une fois suite à des accidents de service ou de traiet

■ Agents ayant été absents ■ Agents n'ayant pas été absents

+ de 50 ans	8%	92%
30 à 50 ans	6%	94%
- de 30 ans	2%	98%

Nota: Les graphiques ci-dessus concernent les agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents

- ⇒ Le taux d'absentéisme* le plus élevé concerne les agents de plus de 60 ans, soit 3,86 %
- ➡ Le taux d'exposition** le plus élevé concerne les agents de 50 ans à 59 ans, soit 8,9 agents absents pour 100 agents

^{*} Nombre de jours d'absence x 100 / (Nombre d'agents 31/12/2022 x 365)

^{**} Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

^{***} Nombre d'arrêts x 100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

^{****} Nombre de jours d'absence / Nombre d'arrêts

Zoom sur les maladies professionnelles

Envoyé en préfecture le 03/10/2023 Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le ID: 091-219102860-20230925-DEL

→ 1,75 % des agents absents pour maladies professionnelles

■ Agents ayant été absents
■ Agents n'ayant pas été absents

Fonctionnaires	4%	96%
Contractuels permanents		100%
Contractuels non permanents	2%	98%

→ 0 % d'hommes absents et 1 % de femmes absentes

■ Agents ayant été absents ■ Agents n'ayant pas été absents

Femmes 1%	99%
Hommes 0%	100%

→ 2 % des agents de + de 50 ans absents au moins une fois pour maladies professionnelles

■ Agents ayant été absents ■ Agents n'ayant pas été absents

+ de 50 ans 2	% 98%
30 à 50 ans 0	% 100%
- de 30 ans	100%

Nota: Les graphiques ci-dessus concernent les agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

⇒ Taux d'absentéisme	1,43 %	
emplois permanents* :	1,43 /0	
⇒ Taux d'exposition	3,86 %	
emplois permanents**:		

Agents permanents ou non:

- ⇒ Indice de durée*** : en moyenne, 55,5 jours par arrêt
- ⇒ 28 agents absents pour maternité ou paternité 16 fonctionnaires, 10 contractuels permanents et 2 contractuels non permanents
- ⇒ 3 774 jours d'absence pour maternité ou paternité
- ⇒ 11 hommes absents et 17 femmes absentes

⇒ Taux d'absentéisme* : 0,95 % ⇒ Taux d'exposition**: 0,83 % ⇒ Taux de fréquence***: 0,48 %

Chiffres clés (el

⇒ Gravité****: en moyenne, 729 jours par arrêt

- ⇒ 7 agents absents pour maladies professionnelles 5 fonctionnaires, aucun contractuel permanent et 2 contractuels non permanents
- ⇒ 2 914 jours d'absence pour maladies professionnelles

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme*	5,04%	0,00%	1,84%
Taux d'exposition**	4,31%	0,00%	1,72%
Taux de fréquence***	3,45%	0,00%	0,00%
Gravité****	533,5	-	-

- ⇒ Le taux d'absentéisme* le plus élevé concerne les agents de 50 ans à 59 ans, soit 2,33 %
- Le taux d'exposition** le plus élevé concerne les agents de plus de 60 ans, soit 2,6 agents absents pour 100 agents

Zoom sur les absences pour "autres raisons" hors motif syndical ou de représentation

⇒ Taux d'absentéisme - emplois	0,56 %	
permanents*:	0,50 /6	
⇒ Taux d'exposition - emplois	20,83 %	
permanents**:	20,65 /6	

Agents permanents ou non:

- ⇒ Indice de durée****: 9,65 jours par absent
- ⇒ 154 agents absents pour autres raisons 118 fonctionnaires, 33 contractuels permanents et 3 contractuels non permanents
- ⇒ 1 486 jours d'absence pour autres raisons
- ⇒ 22 hommes absents et 132 femmes absentes

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : Synthèse réalisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

Version 1

^{*} Nombre de jours d'absence x 100 / (Nombre d'agents 31/12/2022 x 365)

^{**} Nombre d'agents absents *100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

^{***} Nombre d'arrêts x 100 / Nombre total d'agents 31/12/2022

^{****} Nombre de jours d'absence / Nombre d'arrêts

Précisions méthodologiques

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 091-219102860-20230925-DEL_2023_095-DE

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs.

De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution.

Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

3 « groupes d'absences » identifiés

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales +
Maternité, paternité adoption,
autres raisons*

N.B. Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

Les indicateurs d'absence

Taux d'absentéisme :

Nombre de jours calendaires d'absence (Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365)

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème : Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires)**. De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complets**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition : Nombre d'agents absents

Nombre total d'agents au 31/12/2022 x 10

Note de lecture : Si le taux d'exposition est x 100 de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence :

Nombre d'arrêts
Nombre total d'agents au 31/12/2022 x 100

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12/2022, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent.

Gravité:

Nombre de jours d'absence calendaires

Nombre d'arrêts

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension des indicateurs d'absentéisme.